

SITUATION CONCERNANT LA FIÈVRE APHTEUSE

Communication présentée par les Philippines

La communication ci-après, reçue le 25 juin 2010, est distribuée à la demande de la délégation des Philippines.

1. Lors de la dernière Assemblée générale de l'OIE tenue à Paris, en mai 2010, il a été pris acte de la nouvelle situation des Philippines concernant la fièvre aphteuse¹, l'ensemble du pays, à l'exception d'une zone, ayant été reconnu indemne de la maladie sans vaccination. Toutefois, à partir d'août 2010, la zone en question pourra demander à être elle aussi reconnue comme zone indemne de fièvre aphteuse sans vaccination. Sa demande sera examinée par l'Assemblée générale en 2011.

2. **Un peu d'histoire:** Le virus de la fièvre aphteuse a été diagnostiqué dans le pays dès 1902. Mais le programme de lutte contre la fièvre aphteuse et d'éradication de cette maladie n'a été lancé qu'en 1995, après la grande épidémie qui frappa l'île de Luzon, où est située Manille, la capitale, et sur laquelle se trouvent et s'échangent au moins 43 pour cent des animaux susceptibles d'être atteints par la fièvre aphteuse. Les deux autres grandes îles, Visayas et Mindanao, sont généralement épargnées par la maladie, si l'on excepte quelques incursions occasionnelles en provenance de Luzon. Une stratégie de zonage progressif a été mise au point pour mener ce chantier pas à pas.

3. **Coût de l'éradication:** Au vu de l'importance du projet, le gouvernement philippin, par l'intermédiaire du Département de l'agriculture, a jugé nécessaire de procéder aux investissements substantiels requis, à la fois en ressources humaines et en ressources financières. La préparation aux situations d'urgence et l'éradication constituent l'option la moins onéreuse pour le pays sur le long terme.

4. **Les enseignements tirés:** Avec le temps, nous sommes arrivés à la conclusion qu'aucun programme gouvernemental ne pourrait fonctionner sans le soutien de la population et des parties intéressées. Toutes les parties intéressées ont été invitées à participer à la campagne contre la fièvre aphteuse, de manière facultative ou obligatoire. La participation active et l'engagement sincère des agriculteurs, des négociants, des vétérinaires libéraux et des exploitants d'abattoirs ont été déterminants pour la réussite du programme.

5. **Assurer la poursuite du programme:** Afin de contribuer à la poursuite du programme et d'assurer la reconnaissance pérenne des Philippines comme pays indemne de fièvre aphteuse, le

¹ La fièvre aphteuse se classe probablement au premier rang mondial des maladies du bétail en termes de répercussions économiques. Cela ne s'explique pas uniquement par les pertes de production qu'elle est capable de générer, mais aussi par les frais de services vétérinaires que sa présence occasionne et par les restrictions au commerce des animaux qu'elle induit à la fois aux niveaux local et international.

gouvernement philippin, par l'intermédiaire du Bureau des productions animales, travaille en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et les administrations locales, qui sont en première ligne pour l'application des mesures de quarantaine.

6. Dans le secteur commercial, l'agrément des exploitations agricoles en tant que lieux indemnes de fièvre aphteuse est lié aux conditions de délivrance des documents d'expédition par le Bureau des productions animales. La procédure d'agrément s'inscrit dans la structure plus large de contrôle des mouvements mise en place par l'équipe spéciale pour assurer une surveillance continue et effective de la situation zoonositaire depuis la source jusqu'au marché.
